ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2014

MODERNISATION ET SIMPLIFICATION DU DROIT DANS LES DOMAINES DE LA JUSTICE ET DES AFFAIRES INTÉRIEURES - (N° 1808)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N o 12

présenté par M. Tardy et M. Gibbes

ARTICLE 16

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec le n°11.